

Déchets

La gestion des déchets

Dans l'Aveyron, la gestion des déchets ménagers, c'est concrètement deux étapes : la collecte et le traitement

Qui fait quoi ?

La collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités de proximité telles que les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les syndicats mixtes.

Le SYDOM n'intervient qu'après la collecte des déchets ménagers et a pour missions le regroupement, le transport, la valorisation et l'élimination de ces derniers.



Quels types de déchets le SYDOM traite-t-il ?

Le SYDOM traite 3 catégories de déchets collectés par les collectivités adhérentes :

- **les déchets ménagers résiduels** c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent être recyclés (ordures ménagères, encombrants ...), mais pouvant être valorisés énergétiquement au bioréacteur.
- **les recyclables** (papiers et emballages ménagers de type : flacons et bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier ou en aluminium, verre, cartons),
- **les déchets verts** (tontes de gazon, feuilles, branchage, etc.), provenant de collectivités locales ou encore de professionnels.